

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 04 août 2017 et affichée ce même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Vendredi 25 août 2017</b>
------------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - APPROBATION COMPTES RENDUS DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2017.**
- 2 – DETR 2017 / RESTRUCTURATION ET EXTENSION MAIRIE / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**
- 3 – DETR 2017 / AMENAGEMENT CARREFOUR DU TISSAGE / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**
- 4 – DETR 2017 / POINT NUMERIQUE ACCUEIL / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**
- 5 – SEDI 38 / CONVENTION POUR ASSISTANCE A PROJETS D'URBANISME.**
- 6 – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL.**
- 7 – GARANTIE D'EMPRUNTS ALLIAGE HABITAT RUE DE LA BOURBRE / DELIBERATION RECTIFICATIVE.**
- 8 – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX.**
- 9 – PORTAGE DE REPAS A DOMICILE / CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS.**
- 10 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

-----

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 25 août, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MMES BRENIER, MARCHAND (arrivée à 19 heures 21), M. DURAND, MME BAZ, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, MM. GRIS, ARIAS, MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, MME PARDAL.

**POUVOIRS :**

M. POMMET	A	M. PAVIET SALOMON
M. BELMELIANI	A	M. MICHALLET
MME LAMBERT	A	MME ROUX
MME BRISSAUD	A	M. IMBERDISSE
MME FERNANDEZ	A	M. REYNAUD
M. LAURE	A	MME CHINCHOLE
MME NIZOT	A	MME PARDAL
M. ROCHER	A	M. MAZABARD
M. PATICHOUD	A	MME BALLANDRAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME BAZ.

.....

- **1 – APPROBATION COMPTES RENDUS DU 30 JUIN et 07 JUILLET 2017.**

Le Conseil passe à l'approbation des comptes rendus des séances précédentes.

Monsieur MAZABRARD souhaite revenir sur sa déclaration reportée dans le compte-rendu du 07 juillet 2017 ; à savoir remettre ses interventions dans l'ordre chronologique de présentation :

-prises de décisions tenant compte des promesses électorales des mairies des communes membres de la communauté de communes.

-manque de travail de préparation préalablement à notre intégration.

-problématiques et projets trop éloignés de la réalité de notre bassin de vie.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, des comptes rendus de la séance du 30 juin et 07 juillet 2017 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

- **2 – DETR 2017 / RESTRUCTURATION ET EXTENSION MAIRIE / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle le projet de restructuration et d'extension des services municipaux situés au rez de chaussée de la mairie.

Inscrit au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (axe n° 3 / Equipements communaux), le coût définitif de ces travaux est de 224.815,23 € hors taxes.

Une aide de 20 % est demandée au titre de la DETR 2017, soit un montant de 44.963,05 € hors taxes. La commune de Tignieu Jameyzieu financera le solde de cette opération à hauteur de 179.852,18 € hors taxes.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **3 – DETR 2017 / AMENAGEMENT CARREFOUR DU TISSAGE / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle le projet d'aménagement de sécurité du carrefour de la rue du Tissage avec la rue de la Bourbre.

Inscrit au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (axe n° 1 / Sécurité), le coût définitif de ces travaux est de 115.266,18 € hors taxes.

Une aide de 20 % est demandée au titre de la DETR 2017, soit un montant de 23.053,24 € hors taxes. La commune de Tignieu Jameyzieu financera le solde de cette opération à hauteur de 92.212,94 € hors taxes.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **4 – DETR 2017 / POINT NUMERIQUE ACCUEIL / APPROBATION ET MODALITES DE FINANCEMENT.**

Monsieur le Maire propose au conseil de créer au sein du service « accueil » de la mairie, un point numérique qui serait mis à la disposition du public.

Dans le même temps, un agent municipal serait affecté à ce service afin d'apporter toute l'aide nécessaire aux administrés de la commune dans leurs démarches de recherches de documents informatiques ou de gestion informatisée de certains de leurs dossiers familiaux (documents administratifs, dossiers aide sociale, dossiers fiscaux etc...).

Une aide de l'Etat est prévue au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les communes qui s'engageraient dans cette démarche.

Pour un montant maximum d'équipement de 1.800 € hors taxes, l'aide serait de 50 % au titre de la DETR, soit une somme de 900 €.

L'équipement consisterait en l'achat d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de ce service est d'aider un public n'ayant pas accès à l'informatique, ou ayant des difficultés à maîtriser ce domaine technologique.

Madame Nathalie GAROFALO demande si l'emplacement prévu respectera la confidentialité des utilisateurs.

Monsieur le Maire lui réponds par l'affirmative et précise que nous restons dans l'attente de savoir si nous serons retenus pour cette installation.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **5 – SEDI 38 / CONVENTION POUR ASSISTANCE A PROJETS D'URBANISME.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place par cet organisme (délibération SEDI du 13 juin 2016), d'une assistance à projets d'urbanisme en direction des communes membres.

L'objectif de ce service est de permettre aux communes d'appréhender le développement de leur territoire en prenant en compte les réseaux d'énergie, mais aussi d'attirer leur attention sur les éventuels coûts restant à la charge de la collectivité lors de l'ouverture de zones à urbaniser.

Ainsi, le SEDI 38 accompagne les communes sur les retours chiffrés du concessionnaire ENEDIS lors des demandes d'autorisation d'urbanisme et apporte son conseil sur la mise en place d'outils d'urbanisme en fonction de leurs projets (révision du PLU, définition des OAP etc...).

Dans le cas présent, l'assistance du SEDI 38 à la commune de Tignieu Jamezyieu permettra l'analyse de la proposition technique et financière (PTF) présentée par le concessionnaire ENEDIS, dans le cadre des raccordements aux réseaux de distribution publique d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle que la convention à signer avec le SEDI 38 aura une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction. Il précise également que ce service est gratuit.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **6 – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL.**

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention en vue d'autoriser RTE (Réseau de Transport d'Electricité) à faire passer la ligne électrique 63KV « Montalieu Tignieu » sur la parcelle communale cadastrée AC n° 44 située au lieudit « Aux Rigolles ».

La servitude permettra à RTE d'implanter un support pour conducteurs aériens d'électricité, étant précisé que la ligne électrique aura une longueur d'environ 150 mètres. RTE sera également autorisé à couper les arbres et les branches qui se trouveront à proximité de la ligne et qui pourraient gêner ou endommager le bon fonctionnement de celle-ci.

Les personnels de RTE seront donc autoriser à pénétrer sur la parcelle communale précitée et RTE en informera au préalable la mairie qui procèdera à un affichage des travaux au titre de la communication envers les riverains de la parcelle AC n° 44.

Afin d'officialiser par acte notarié cette servitude sur un terrain communal, Maître BELMONT notaire de la commune demande qu'une délibération spécifique soit prise en la matière par le conseil municipal.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **7 – GARANTIE D'EMPRUNTS ALLIADE HABITAT RUE DE LA BOURBRE / DELIBERATION RECTIFICATIVE.**

Monsieur SBAFFE rappelle au conseil sa délibération du 13 avril 2017 portant garantie de la commune à hauteur de 40 % pour les quatre prêts consentis par ALLIADE HABITAT en vue de la réalisation de sept logements sociaux rue de la Bourbre à Tignieu Jameyzieu.

Par courrier électronique du 24 juillet dernier, ALLIADE HABITAT demande de compléter cette délibération par trois articles exigés par la Caisse des Dépôts et Consignations et rédigés comme suit :

*Article 1* : Le conseil municipal de Tignieu Jameyzieu accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 942.196 € souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt n° 55985 constitué de quatre lignes du prêt.

*Article 2* : La garantie de la commune de Tignieu Jameyzieu est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dû par ALLIADE HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Tignieu Jameyzieu s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ALLIADE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

*Article 3* : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

**8 – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX.**

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention portant mise à la disposition de la Maison des Jeunes et de la Culture, de deux locaux situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Letrat.

Ces locaux serviront à accueillir les activités de la Maison des Jeunes et de la Culture, ainsi que son service administratif.

Etablie à titre précaire, cette convention pourra être révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général, ou si la Maison des Jeunes et de la Culture venait à être dissoute.

Monsieur le Maire précise que la convention sera signée pour une durée d'une année, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 et sera gratuite.

Monsieur MAZABRARD regrette qu'un point n'ait pas été fait au préalable sur ce dossier et que le déménagement se soit fait en 48h, dans des locaux inappropriés.

Monsieur le Maire revient sur l'urgence de la situation suite à la décision de jugement arrivée tardivement annonçant que la MJC devait libérer les locaux qui lui était mis à disposition par le SIVOM, et aujourd'hui la LYSED.

Monsieur CASTOR souligne l'opportunité que la commune a eu d'intégrer la MJC pour une proposition plus large d'activités.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **9 – PORTAGE DE REPAS A DOMICILE / CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS.**

Monsieur MICHALLET Adjoint en charge du CCAS informe le conseil de l'arrêt du service de portage de repas à domicile assuré jusqu'à lors par un prestataire extérieur.

Afin de maintenir ce service, la Municipalité a décidé d'assurer en interne ces prestations de livraison qui permettront en outre un contact social et humain entre la mairie et les bénéficiaires de ce service.

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune mette à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale un agent qui sera chargé de ces missions (portage de repas et lien social). Cet agent pourra être remplacé en cas de congé ou d'impossibilité majeure.

Monsieur MICHALLET précise que le service sera assuré du lundi au vendredi, douze mois sur douze. La livraison sera également assurée pour couvrir les jours fériés. L'inscription se fera comme actuellement en mairie et le repas sera porté en milieu de matinée au domicile des personnes inscrites.

Les repas sont livrés en liaison froide sous forme de barquettes spécifiques et seront préparés par le même prestataire qui assure la confection et la livraison des repas de cantine scolaire.

Ce service entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Une solution intermédiaire a été trouvée avec un prestataire privé pour les mois de juillet et août.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

**VIE ASSOCIATIVE (Florian CASTOR).**

- Une réunion s'est tenue en mairie le 24 août pour l'organisation du Forum des Associations qui se tiendra le 09 septembre à la salle des Fêtes. Trente-cinq associations se sont inscrites, soit sept de plus qu'en 2016.

- Réunion fixée le 21 septembre 2017, à 20h00 pour l'élaboration du Calendrier des Fêtes 2018.

- Courrier reçu de la Fédération Française concernant l'école de Badminton de notre commune qui se voit décerner le label 3 étoiles. Cela souligne la qualité et l'investissement de l'association.

**SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).**

- Maintien des mêmes rythmes scolaires pour la rentrée 2017 avec le renouvellement des TAP gratuits.

- Réunion de concertation prévue avec les enseignants pour définir les rythmes scolaire pour l'année 2018-2019.

- Relance faite aux familles ayant encore des impayés pour le restaurant scolaire.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Dépôt de plainte déposé suite au portail de La Plaine cassé.

- Visite des locaux de la Mairie suite aux aménagements réalisés, à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**FIN DES DEBATS** : 20 heures 13.